

Plan-les-Ouates autrefois. . .

LE SOUVENIR DES SOCIÉTÉS COMMUNALES AUJOURD'HUI DISPARUES

Les sociétés de laiterie de la commune de Plan-les-Ouates

Quel enfant de Plan-les-Ouates, habitant la commune dans les années cinquante et avant, ne se souvient pas d'avoir été envoyé par ses parents acheter le lait dans les laiteries de Plan-les-Ouates, de Saconnex-d'Arve ou d'Arare ?

Les mamans d'alors remettaient à leur rejeton la somme nécessaire dont l'appoint se composait de piécettes de 1 ou 2 centimes (les fameux centimes rouges) ou leur demandaient d'inscrire la somme due dans le « *cahier du lait* ». Généralement le montant à payer se réglait mensuellement.

Les laiteries ouvraient en fin d'après-midi après la traite des vaches. La peseuse préparait alors les ustensiles destinés à recevoir le lait des producteurs d'alentours. Tout d'abord la balance, à laquelle étaient suspendus deux tamis entre lesquels la peseuse plaçait un filtre en papier. Ce qui permettait de retenir les impuretés du lait. Le liquide s'écoulait ensuite dans un récipient pour la pesée en kilogrammes. Après, le berger versait le contenu dans une sorte de serpentín réfrigérant à l'intérieur duquel circulait de l'eau froide. Le lait, finalement recueilli dans une « *boille* », était vendu directement aux consommateurs en litres cette fois. La vente aux particuliers terminée, le camion des Laiteries Réunies prenait en charge le surplus.

Les dames profitaient de ce lieu de rencontre pour bavarder de tout et de rien et les gamins se livraient parfois à quelques facéties ; par exemple s'essayer à faire tourner le bidon rempli de lait en espérant que la force centrifuge maintienne le liquide à l'intérieur. Malheureusement ce n'était pas toujours le cas : soit l'anse se détachait, alors adieu le lait. Il fallait ensuite rentrer à la maison le récipient vide et surtout se justifier ; soit une partie du contenu « s'échappait ». Pour éviter la réprimande le gamin remplaçait la quantité perdue par de l'eau. Bien souvent la maman trouvait le liquide un peu clair.

Historique des sociétés de laiterie

Reportons-nous au XIX^{ème} siècle, à une époque où les agriculteurs débitaient eux-mêmes le lait de leur troupeau, l'amenant à la ville chacun de leur côté et le distribuant eux-mêmes aux ménages consommateurs. Aucune entente n'existait entre les nombreux producteurs ; ce qui présentait de graves inconvénients dont, les principaux étaient une perte de temps considérable puisque, tous les jours chaque producteur, ou presque, devait s'astreindre à un voyage en ville, se trouver en concurrence avec d'autres confrères pour la vente du lait et d'en supporter tous les frais.

Finalement, les paysans mesurant ce danger se constituaient en sociétés de laiterie de village. Leur but était, en se groupant, de défendre leurs intérêts : la société traitant elle-même avec les laitiers. Certaines de ces sociétés organisaient leur vente directe aux consommateurs de la ville en ouvrant des débits de lait leur appartenant en propre.

Toutefois, cette organisation désavantageait le consommateur. En effet, les périodes où la production locale ne suffisait pas à couvrir les besoins de la ville (en novembre notamment), l'organisation des producteurs n'était pas assez développée pour permettre de rechercher en dehors du bassin local le complément de lait nécessaire à la consommation, d'où manque de lait pour le citadin. En outre, les conditions d'hygiène requises pour la production de lait n'étaient observées que par les agriculteurs consciencieux et nombreux étaient ceux qui négligeaient leurs devoirs dans ce domaine ; nombreuses étaient aussi les fraudes pour addition d'eau, écrémage etc...

Pour les producteurs, cette situation était loin de représenter la perfection. En effet, la concurrence entre sociétés de laiterie remplaçait celle qui existait jusqu'ici entre producteurs isolés, laissant non résolu le problème de l'utilisation des excédents de production non absorbés par la consommation durant les périodes où celle-ci était inférieure aux livraisons de lait (en mai particulièrement).

Il s'agissait de trouver une solution à cette question : pousser les sociétés de laiterie de village à se grouper en associations plus vastes ; aussi voit-on se constituer la « *Laiterie Centrale* » en 1889, puis la « *Laiterie Agricole* » en 1905 basées toutes deux sur le principe de la coopération.

En 1911, ces deux centrales, propriété des agriculteurs, fusionnaient pour devenir les « *Laiteries Genevoises Réunies* », fédération des producteurs genevois.

Certains groupements commerciaux, en face de cette organisation de producteurs réagissaient bientôt et s'organisaient à leur tour. Ils importaient chaque jour de fortes quantités de lait de Savoie, faisant concurrence au lait produit dans le pays.

Les « *Laiteries Genevoises Réunies* » devaient dès lors compter de plus en plus sur elles-mêmes pour assurer l'écoulement du lait ; elles ouvraient un certain nombre de magasins de vente au détail et intensifiaient le portage à domicile.

En 1922, la production qui avait subi une diminution considérable pendant la guerre s'était refaite en totalité. Le marché laitier était encombré. Les prix s'effondraient : le prix payé aux producteurs pour leur lait, qui était alors de 42 centimes tombait à 25 centimes.

En 1923, afin d'élargir la communauté d'intérêts entre producteurs, il devenait nécessaire d'incorporer aux « *Laiteries Genevoises Réunies* » les agriculteurs de la « *Fédération Vaudoise-Genevoise* ». Cette Fédération groupait les producteurs vaudois de la région de la Côte et quelques sociétés et producteurs individuels genevois qui avaient contribué au ravitaillement de Genève pendant la guerre. Dès lors, la Fédération unique prend le titre de « *Laiterie Réunies* ». Désormais, le rayon de la fédération s'étend dans le canton de Vaud, jusqu'à Saint-Cergue et Saint-Prex.

Le journal « *Plan-les-Infos* » de juin dernier (n° 94) relatait, en généralité, l'origine des sociétés de laiterie jusqu'à la constitution des Laiteries Réunies. Mais qu'en est-il des sociétés de laiterie de la commune ? Nous tenterons au cours de cette chronique et par le biais des procès-verbaux des dites sociétés de laiterie obligeamment prêtés par Monsieur Pierre Thabuis, habitant à Saconnex-d'Arve, et par Monsieur Léon Bourqui à Arare, anciens producteurs de lait aussi, de faire revivre ces années de labeur où rien n'était facile. Malheureusement les procès-verbaux de la Société de laiterie de Plan-les-Ouates, qui, certainement, doivent encore exister quelque part dans un grenier ou une cave, auraient pu apporter un témoignage supplémentaire ou complémentaire à ce modeste exposé. De plus, la période considérée par ces documents débute seulement en mai 1928 pour Saconnex et en mai 1938 pour Arare alors que ces sociétés ont été fondées au XIX^{ème} siècle. Par ailleurs, la lecture des procès-verbaux fait nettement ressortir une volonté des membres des sociétés de laiterie de défendre farouchement leurs intérêts. Il est aussi intéressant de constater, lorsqu'il y a divergence de vue ou d'intérêts avec les Laiteries Réunies, chaque société agit chacune dans son coin sans véritablement chercher l'appui des autres sociétés soeurs de la commune. En tout cas cela ne ressort pas explicitement des procès-verbaux.

Emergence des sociétés de laiterie de la commune.

Par la volonté des producteurs de lait des différents villages de la commune, prennent naissance à la fin du XIX^{ème} siècle les sociétés de laiterie de *Saconnex au-delà d'Arve* (automne 1898), d'*Arare* (automne 1896) et de *Plan-les-Ouates* (été 1896). Ces sociétés ne sont pas de quelconques associations, mais bien des sociétés coopératives au sens juridique actuel. L'activité est réglée par des statuts. Les assemblées générales ainsi que les comités tiennent séance au moins une fois par mois tour à tour dans les différents cafés de chaque village.

Qui dit société de laiterie, dit locaux pour le pesage du lait. Ainsi, dans ses délibérations, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates accorde le 2 mai 1896 à la Société de laiterie de Plan-les-Ouates « *la construction d'un petit bâtiment de 20 m² pour le pesage à l'angle N-E de la carpière ¹⁾ du Plan-les-Ouates* ». Ce bâtiment, aujourd'hui démolé, était situé à la place des Bourneaux, c'est-à-dire entre la fontaine et la Promenade (le Mail) et au sud-est du Café de la Place. Le 24 août 1896, celle d'Arare obtient également l'autorisation de construire un petit bâtiment entre la fontaine et la carpière. C'est l'actuelle « *Mairie* » d'Arare. L'école n'était alors pas encore édiflée. Quant au bâtiment de pesage à Saconnex-d'Arve, il est construit sur une parcelle appartenant au canton de Genève. Il se situe encore aujourd'hui pratiquement en face de la « *petite école de Saconnex* ».

Gestion des sociétés de laiterie.

Sur le plan administratif, la société de laiterie de *Saconnex au-delà d'Arve*, qui compte 30 membres en 1928, a une organisation très formalisée. A titre d'exemple, l'assemblée du 4 mai 1928, tenue au Café Vincent démontre combien sa gestion est faite avec sérieux. Voici la teneur intégrale du procès-verbal dressé :

« *Ordre du jour* :

Lecture des procès-verbaux, rapport du trésorier, rapport des vérificateurs des comptes, appel nominal, élection du comité, propositions individuelles, payement des intérêts des parts.

L'assemblée est ouverte à 8 heures ½ sous la présidence de Mr Humbert président qui donne la parole au secrétaire pour la lecture des procès-verbaux de l'année 1927 qui sont acceptés à l'unanimité. La parole est ensuite portée au trésorier qui donne les comptes suivants :

<i>Les recettes accusent la somme de</i>	<i>4'670.03 frs</i>
<i>Les dépenses accusent la somme de</i>	<i>4'813.85 frs</i>
<i>Ce qui laisse au 31 décembre 1927 un déficit de</i>	<i>143.82 frs</i>

Le bénéfice sur le détail est de 1'429 frs [vente du lait au détail, ndlr].

Les vérificateurs ont approuvé tous les comptes de 1927 et en donnent pleine et entière décharge au trésorier (vérificateurs Magnin Jacques et Bouvard Joseph). Le président demande à l'assemblée s'il y a des observations à faire au sujet des comptes de l'année 1927. Mr Magnin fait observer que pour l'avenir on pourrait bien s'éviter quelques petites dépenses, surtout au sujet de la livraison du fromage de répartition. Finalement les comptes sont acceptés par l'assemblée générale.

L'on passe à l'appel nominal, sont absents Blanc Jean, Blanc Alphonse, Fontaine Joseph [maire], Hirt Constant, Lachavanne Jean-Marie, Munier Marcel, Ulysse Köli, Blanc Charles.

Election du comité ; sont nommés scrutateurs : Blanc Joseph, Fontaine Joseph, fils.

Mr François Saxoud annonce que n'ayant plus de vaches il ne peut plus faire partie du Comité. Mr Humbert nous dit qu'il aimerait lui aussi être remplacé ; Mr François Fontaine [frère du maire] fait observer également qu'il n'acceptera plus d'être secrétaire, qu'il y a assez de jeunes pour prendre sa place ; l'on passe donc à l'élection. Bulletins délivrés 22, retrouvés 21, blanc 1.

Sont nommés membres du comité : Humbert Ernest 16 voix ; Delétraz Antoine 17 ; Chevrot François 13 ; Parchet Emile 19 ; Lacraz Francis 14 ; Thabuis Philibert 10 ; Magnin Jacques 9 ; Thabuis Joseph 9 ; Magnin étant le plus âgé passe donc le 7^{ème} membre du comité.

Viennent ensuite Bouvard Joseph 7 ; Blanc Joseph 5 ; Fontaine François 4 ; Saxoud François 3. Sont nommés vérificateurs des comptes Saxoud François ; Hottelier Louis ; Blanc Joseph.

Propositions individuelles. Mr Louis Hottelier prend la parole et demande pourquoi le comité ne lui laisse pas vendre ses 2 parts au lieu d'une. Mrs Lacraz et Saxoud lui font observer que si tous les sociétaires qui n'ont pas de vaches voulaient comme lui vendre leurs parts que ça n'irait plus et que ceux qui ont du terrain doivent garder des parts en rapport avec la grandeur de leurs terres. Mr Humbert met aux voix la proposition du comité qui est acceptée par l'assemblée générale. Mr Hottelier devra donc se conformer à cette décision. Mr Humbert donne lecture d'une lettre de l'Union Suisse des paysans demandant à la société de faire partie de ladite Union moyennant une cotisation de 7.50 par année qui est acceptée par l'assemblée.

L'on passe ensuite à la distribution des intérêts des parts soit 7.50 frs par part sociale et 8.90 frs par part de jouissance pour ceux qui ont porté du lait.

N'ayant pas autre chose à discuter le président lève la séance à 11 heures. »

Le procès-verbal ci-dessus porte la signature de M. Jacques Magnin.

(Il faut noter, qu'à propos du renouvellement du comité, le vote a généralement lieu à main levée lorsque aucun membre du comité n'est démissionnaire ; dans le cas contraire, le vote au bulletin secret est requis.)

En ce qui concerne le bureau du comité, celui-ci est nommé le 14 mai 1928. Sa composition s'établit comme suit :

M. Ernest Humbert, président
 M. Francis Lacraz, vice président
 M. Antoine Delétraz, trésorier
 M. Jacques Magnin, secrétaire
 MM. François Chevrot et Philibert Thabuis : visite des écuries
 MM. Francis Lacraz et Emile Parchet : sondage du lait.

- 1) CARPIERE, s.f. En français ce mot ne se dit que d'un étang où l'on nourrit des carpes ; il se dit chez nous de toute espèce d'étang. M. Pautex, dans son *Vocabulaire*, pense que notre mot de *carpière* doit être rendu par celui de « Mare » [par extension réservoir d'eau, ndlr] (Jean Humbert, Glossaire Genevois, 1851).

Le travail du comité ne se borne pas seulement à réceptionner le lait des producteurs, à le livrer aux Laiteries Réunies et à en encaisser le produit de la vente. Il lui faut aussi assumer d'autres tâches, tels que les visites des écuries afin de s'assurer des mesures d'hygiène appliquées par les agriculteurs et de sonder le lait pour détecter le « *mouillage* ».

A cet égard, il semble que les personnes nommées par le comité ne font pas toujours preuve de rigueur dans l'exécution de leurs contrôles. C'est ainsi que les Laiteries Réunies écrivent au président de la Société de laiterie de Saconnex-au-delà d'Arve, en septembre 1928, pour l'informer qu'un sociétaire, qui s'avère être son berger, a « mouillé » son lait dans une proportion de 14%. Elles lui infligent donc une amende qui s'élève, avec les frais d'analyse, à 218 frs [montant important pour l'époque]. Les Laiteries Réunies demandent que cette somme soit réglée « *en prélèvement sur la prochaine paye* ». La Société de laiterie ne s'estimant pas responsable dans cette affaire, refuse de payer l'amende tout en exigeant des Laiteries Réunies d'adresser cette sanction pécuniaire directement au sociétaire coupable de cette infraction. Finalement, un arrangement intervient entre les parties concernées et l'amende est payée par le sociétaire fautif.

Malgré cela, les absences de contrôles semblent se répéter à plusieurs reprises. Aussi les Laiteries Réunies infligent-elle très souvent des amendes ; ce qui finit par exaspérer un sociétaire lors de l'assemblée générale du 25 février 1933. Le procès-verbal mentionne : « *René Bouvard voudrait pour éviter les amendes qu'on nous inflige à propos du sondage du lait, qu'à l'avenir il soit procédé plus souvent à ces sondages afin d'en avoir douze à présenter à la fin de l'année. Les membres chargés de faire cette besogne en prennent bonne note et feront leur possible* ».

Autres soucis du comité durant le mois de décembre 1930, ce sont les impôts. L'avocat de la Société de laiterie, Me Vuagnat, informe le président que le fisc réclame 460 frs d'arriérés d'impôts depuis 6 ans, c'est-à-dire depuis 1924, plus les honoraires s'élevant à 166.50 frs. L'assemblée du comité décide de régler, en priorité, les honoraires que Me Vuagnat réclame au plus vite ; « *quant aux impôts l'assemblée générale décidera ce qu'il y a lieu de faire* » (sic). Cette question se trouve finalement réglée après moult discussions et une intervention musclée de la part d'un membre, M. Chevrot, lors de l'assemblée générale du 28 janvier 1948. Il demande « *que nos impôts arriérés soient payés cette année et qu'un membre s'en occupe sérieusement, car il est inadmissible qu'une chose pareille se produise* » (soit après 24 ans). Il est intéressant de relever que le fisc d'alors était bien moins exigeant que celui d'aujourd'hui.

L'affaire du laitier indépendant.

Comme les soucis se suivent et ne se ressemblent pas, en voici un autre, toujours à la laiterie de Saconnex-d'Arve. Il s'agit du laitier M. Kaufmann. Un laitier indépendant qui fait du porte-à-porte pour livrer son lait, comme cela se faisait il y a encore une cinquantaine d'années. Cela se passe en 1928 lors de l'assemblée du comité du 14 mai. « *M. Chevrot demande ce que nous pensons faire au sujet du lait pris à notre local par M. Kaufmann et qui nous porte un sérieux préjudice. Il est décidé d'adresser une réclamation au directeur des Laiteries pour que ce lait qui nous porte perte nous soit*

payé 1ct. de plus par litre et qu'en cas de refus nous refuserions à M. Kaufmann de venir prendre livraison de son lait chez nous ».

Les Laiteries Réunies répondent négativement, car M. Kaufmann prétend ne pas porter préjudice. La réaction ne se fait pas attendre. Le comité décide alors d'informer le directeur des Laiteries Réunies qu'à partir du 1^{er} octobre 1928, il interdira à M. Kaufmann de venir prendre livraison de son lait au local. A la suite de cette percutante décision, le directeur des Laiteries Réunies se rend à la réunion du comité au café Lacraz à Saconnex le 30 septembre 1928. Il se dit très heureux que « *se soient produites ces petites divergences de vue qui lui valent le plaisir de venir causer quelques instants avec nous et de pouvoir s'exprimer comme entre de bons amis* » (sic). Il explique que « *M. Kaufmann est un très bon client des Laiteries Réunies qu'il ne verrait pas d'un bon œil qu'on lui supprime le lait pour quelques clients qu'il faut nous enlever. Le lait étant surtout très abondant en ce moment, M. Kaufmann pourrait très bien aller se servir ailleurs et se serait une perte pour les Laiteries Réunies. Par conséquent pour nous, après un échange de paroles, il est décidé à l'unanimité moins une voix de laisser M. Kaufmann venir s'approvisionner au local à la condition que M. le directeur des Laiteries Réunies s'engage à empêcher à M. Kaufmann d'étendre au-delà de la Chapelle le nombre de ses clients* ». Comme quoi la diplomatie. . .

Cependant il y a un rebondissement. Mais cette fois il concerne les Laiteries Réunies. L'assemblée du comité du 2 décembre 1930 relève que « *plusieurs sociétaires se sont plaints de ce que le gérant des Laiteries Réunies distribuait du lait à quelques uns de nos clients de Saconnex. Le secrétaire est chargé d'écrire au directeur pour faire rappeler la promesse qu'il nous avait faite de ne jamais venir au-delà de la Chapelle faire la distribution du lait* ». « *Le directeur répond favorablement et prendra des mesures pour faire cesser cette manière de faire* ». Celles-ci sont vraisemblablement efficaces puisque les procès-verbaux n'en parlent plus par la suite !

La production de lait.

Si les procès-verbaux de la Société de laiterie de Saconnex-d'Arve ne donnent aucun chiffre sur les quantités de lait produites, en revanche ceux d'Arare indiquent, pour 1938, que les 17 agriculteurs de cette région en ont fournis un peu plus de 156'750 kg. Parmi ceux-ci, la production de M. Charles Yersin et de Mme veuve Pallud représente, à eux seuls près de 40%. La comptabilité n'indique pas cependant le nombre de têtes de bétail détenues par l'ensemble des producteurs.

Le prix du lait payé aux producteurs.

Phénomène récurrent que celui de la baisse du prix du lait : un demi centime par ci, deux centimes par là. Elle a souvent pour motif une surproduction de fromage ne pouvant être écoulé à l'exportation, abaissement du prix du lait aux consommateurs. Ainsi, la Société de laiterie de Saconnex-d'Arve convoque le 30 septembre 1929 tous les producteurs de lait au sujet de cette énième diminution : « *Tous les sociétaires présents protestent contre cette nouvelle baisse qui vient encore aggraver la situation déjà si peu rémunératrice des producteurs de lait, mais osent espérer qu'elle sera de courte durée* ». Mais la fronde éclate de nouveau le 6 août 1946 à l'assemblée générale extraordinaire de la Société de laiterie de Saconnex-d'Arve. Les agriculteurs sont mécontents et le procès-verbal relève : « *bien des producteurs ne sont plus satisfaits du prix du lait et ont demandé aux Laiteries Réunies de faire une assemblée générale. Le comité de direction a refusé. M. le Président nous fait savoir que les Vaudois font une assemblée pour protester à ce sujet. M. Chevrot est désigné pour représenter notre section au Café de l'Union Romande à Nyon le 10 courant* ». (Ndlr : pour information, le lait est payé 15 cts le litre en 1935 et 22.2 cts en 1937). Malheureusement, les procès-verbaux suivants ne nous donnent ni les conclusions, ni les mesures prises à cet égard.

Le fromage dit de « répartition ».

Il s'agit en fait de fromage que tout producteur de lait a droit, contre paiement bien entendu, en fonction du nombre de litres livrés et du nombre de parts détenues dans les Laiteries Réunies. A lire les procès-verbaux et à entendre d'anciens producteurs de la commune, ce n'est pas du fromage de première qualité : celle-ci laisse à désirer. A plusieurs reprises, les sociétaires manifestent leur mécontentement, voire élèvent des protestations à ce sujet. Lors de l'assemblée générale du 28 février 1929 de la Société de laiterie de Saconnex-d'Arve, deux membres se plaignent notamment sur la qualité du fromage. Il s'ensuit une discussion au cours de laquelle il est relevé que le prix payé ne correspond pas à la qualité du fromage reçu. « *Enfin, M. Joseph Blanc insiste pour que soit*

inséré dans le procès-verbal une protestation pour la manière dont nous servent les Laiteries Réunies pour ce fromage de répartition ». Par la suite la qualité du fromage ne s'est pas améliorée pour autant.

Les peseuses.

Maillon indispensable entre les producteurs de lait, les Laiteries Réunies et les consommateurs, les peseuses ont la charge de réceptionner matin et soir, de filtrer, de peser le lait, de tenir les livres comptables liés à cette activité, de vendre le lait aux clients et d'attendre le passage du camion des Laiteries Réunies qui prend livraison des « boilles ». De plus, après la fermeture il faut encore nettoyer le local de pesage afin de le maintenir dans un état de propreté irréprochable.

A ce sujet, le procès-verbal du 29 mars 1932 de la Société de laiterie de Saconnex toujours, relève que les Laiteries Réunies ont récompensé la peseuse, Mme Depierraz, « *pour la propreté du local, du bon filtrage du lait et de la bonne tenue de ses livres en lui remettant la somme de 30 frs.* ».

Comment étaient recrutées les peseuses ? Généralement par souscription. Ainsi, le comité de la Société de laiterie de Saconnex décide le 16 novembre 1929, à la suite de la démission de Mlle Julia Boget pour le 31 décembre 1929, de charger le secrétaire « *d'ouvrir une inscription qui sera faite en trois exemplaires et affichée dans le village, soit une en bas, au milieu et en haut jusqu'au 25 novembre 1929* ». Deux personnes s'inscrivent : Mme Depierraz et Mme Gonin. Mme Depierraz est choisie et obtient un salaire de 60 frs. par mois. Elle travaillera jusqu'en 1947 après 18 ans de fidélité. Plusieurs personnes se succéderont depuis cette date : Mme Florentine Lachavanne jusqu'en 1950, Mme Jeanne-Marie Bocard (qui est actuellement la marraine de notre Groupe des Archives) de 1950 à 1956, Mme Janine Lachavanne de 1956 à 1960. De plus, pour dépanner sa clientèle Mme Janine Lachavanne livre à domicile avec sa « *2 CV Citroën* », non seulement du lait, mais aussi du fromage, des saucissons, des yoghourts, des pâtés etc.

Quant à la Société de laiterie d'Arare, le procès-verbal de l'assemblée du comité du 23 mai 1938, relève « *une soumission pour le peseur* » :

« - *Mmes V. et Marcine Bourqui qui demandent un salaire de 70 frs.* »

« - *Mme Wicht, 70 frs.* »

« - *Mme Th. Genecand 60 frs.* »

« *Cette dernière est nommée vu le prix inférieur* ».

Pour la Société de laiterie de Plan-les-Ouates, Mme Paule Currat a fonctionné de 1949 à 1956.

Conclusion.

Dès le début des années 1960, commence le déclin des producteurs de lait de la commune de Plan-les-Ouates. La possession de vaches laitières les contraint en matière de personnel, d'hygiène et d'exigences fédérales (baisse des subventions et du prix du lait, lutte contre la surproduction de lait) à subir des coûts de plus en plus élevés. De plus, l'ouverture de grands supermarchés où l'on trouve de tout au même endroit et les changements des habitudes de la vie courante font que les sociétés de laiterie communales ne trouvent plus leur place dans un monde dit moderne. Les locaux destinés au coulage du lait sont donc désaffectés comme ceux de Saconnex-d'Arve et d'Arare, tandis que celui de Plan-les-Ouates est démoli.

Ainsi se termine notre longue série d'articles relatant le souvenir des sociétés communales aujourd'hui disparues et nous espérons, chères lectrices et chers lecteurs, que ceux-ci vous auront apporté un éclairage nouveau pour certains ou remis en mémoire pour d'autres ces sociétés qui faisaient la vie rurale de naguère.

« La Mémoire de Plan-les-Ouates »